



RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des soumissions
Travaux publics et Services gouvernementaux
Canada
Government of Canada Building
101 - 22nd Street East, Suite 110
Saskatoon
Saskatchewan
S7K 0E1
Bid Fax: (306) 975-5397

REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION

**Proposal To: Public Works and Government
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Title - Sujet Appliances	
Solicitation No. - N° de l'invitation W0142-20X002/A	Date 2019-03-25
Client Reference No. - N° de référence du client W0142-20X002	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$STN-205-5143	
File No. - N° de dossier STN-8-41079 (205)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2019-04-18	Time Zone Fuseau horaire Central Standard Time CST
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Baessler, Nancy	Buyer Id - Id de l'acheteur stn205
Telephone No. - N° de téléphone (306) 241-2826 ()	FAX No. - N° de FAX (306) 975-5397
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE CMTT, Bldg 322 Ralston Alberta T0J2N0 Canada	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada/Réception
des soumissions Travaux publics et Services gouvernementaux
Canada
Government of Canada Building
101 - 22nd Street East
Suite 110
Saskatoon
Saskatche
S7K 0E1

Delivery Required - Livraison exigée See Herein	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.....	3
1.1 INTRODUCTION.....	3
1.2 RÉSUMÉ.....	3
1.3 COMPTE RENDU.....	4
1.4 MIGRATION PRÉVUE VERS UNE SOLUTION D'ACHATS ÉLECTRONIQUES (SAE).....	4
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS.....	5
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	5
2.2 PRÉSENTATION DES OFFRES.....	6
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES	7
2.4 LOIS APPLICABLES.....	7
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES.....	8
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES	8
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	10
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION	10
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION	10
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	11
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC L'OFFRE	11
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION D'UNE OFFRE À COMMANDES ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....	11
PARTIE 6 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT.....	13
A. OFFRE À COMMANDES.....	13
6.1 OFFRE.....	13
6.2 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	13
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	13
6.4 DURÉE DE L'OFFRE À COMMANDES.....	13
6.5 RESPONSABLES.....	14
6.6 UTILISATEURS DÉSIGNÉS	15
6.7 INSTRUMENT DE COMMANDE	15
6.8 LIMITE DES COMMANDES SUBSÉQUENTES	15
6.9 LIMITATION FINANCIÈRE.....	15
6.10 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	15
6.11 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	15
6.12 LOIS APPLICABLES.....	16
6.13 TRANSITION VERS UNE SOLUTION D'ACHATS ÉLECTRONIQUES (SAE).....	16
B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	17
1. BESOIN	17
2. CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	17
3. DURÉE DU CONTRAT.....	17
4. PAIEMENT	17
5. INSTRUCTIONS POUR LA FACTURATION.....	18
6. ASSURANCES.....	18

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0142-20X002/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0142-20X002

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
STN-8-41079

Id de l'acheteur - Buyer ID
STN205
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

7. CLAUSES DU <i>GUIDE DES CCUA</i>	18
ANNEXE « A »	19
ÉNONCÉ DES BESOINS	19
ANNEXE B	25
BASE DE PAIEMENT	25
ANNEXE « C »	27
RAPPORT D'UTILISATION DE L'OFFRE À COMMANDES	27
ANNEXE « D » DE LA PARTIE 3 DE LA DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES	28
INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE.....	28

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Introduction

La demande d'offre à commandes (DOC) contient sept parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit :

- Partie 1 Renseignements généraux : renferme une description générale du besoin;
- Partie 2 Instructions à l'intention des offrants : renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC;
- Partie 3 Instructions pour la préparation des offres : donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés;
- Partie 4 Procédures d'évaluation et méthode de sélection : décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, ainsi que la méthode de sélection;
- Partie 5 Attestations et renseignements supplémentaires : comprend les attestations et les renseignements supplémentaires à fournir;
- Partie 6 6A, Offre à commandes, et B, Clauses du contrat subséquent :
- 6A, contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables;
- B, contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

Les annexes comprennent le Besoin, la Base de paiement, les instruments de paiement électronique et toute autre annexe.

1.2 Résumé

Aux fins du présent marché, le Canada agit à titre d'AGENT pour l'Unité d'entraînement de l'Armée britannique Suffield (BATUS), conformément à l'« accord entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord concernant l'entraînement des Forces armées britanniques au Canada » et au « Protocole d'entente entre le ministère de la Défense nationale du Canada et le ministère de la Défense du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord concernant l'entraînement des Forces armées britanniques à la base des Forces canadiennes Suffield (le « PE »). »

Le but de ce projet est d'établir une convention d'offre à commandes pour la fourniture d'électroménagers pour les logements familiaux de l'Unité d'entraînement de l'Armée britannique Suffield (BATUS) située à la Base des Forces canadiennes Suffield (ministère de la Défense nationale), à Ralston, en Alberta. L'offre à commandes couvrira la période du 1^{er} juillet 2019 au 31 mai 2022 inclusivement, avec l'option de prolonger l'offre à commandes de trois (3) périodes d'une durée d'un (1) an chacune.

L'entrepreneur doit fournir les électroménagers énumérés à l'annexe « A » – Énoncé des besoins.

Pour ce besoin, une préférence est accordée aux produits canadiens.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0142-20X002/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0142-20X002

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
STN-8-41079

Id de l'acheteur - Buyer ID
STN205
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

La présente DOC permet aux offrants d'utiliser le service Connexion postal offert par la Société canadienne des postes pour la transmission électronique de leurs offres. Les offrants doivent consulter la partie 2 de la DOC, Instructions à l'intention des offrants, et la partie 3 de la DOC, Instructions pour la préparation des offres, pour obtenir de plus amples renseignements sur le recours à cette méthode.

1.3 Compte rendu

Les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.4 Migration prévue vers une solution d'achats électroniques (SAE)

Le Canada s'efforce actuellement de mettre au point une SAE en ligne plus rapide et plus conviviale pour commander des biens et des services. Pour en savoir plus sur la transition prévue vers ce système et sur les incidences éventuelles sur toute offre à commandes subséquente attribuée dans le cadre de cette demande de soumissions, reportez-vous à la section 7.15 – Transition vers une solution d'achats électroniques (SAE).

Le [communiqué de presse](#) du gouvernement du Canada fournit des renseignements additionnels.

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Les instructions uniformisées 2006 sont modifiées comme suit :

- l'article 08, Présentation des offres, est modifié comme suit :

le sous-article 2. est entièrement supprimé et remplacé par ce qui suit :

2. Connexion postel

- a. Sauf indication contraire dans la DOC, les offres peuvent être transmises à l'aide du [service Connexion postel](#) fourni par la Société canadienne des postes.
 - i. TPSGC, région de la capitale nationale : La seule adresse de courriel acceptable avec Connexion postel pour transmettre une réponse à une DOC établie par l'administration centrale de TPSGC est :

tpsgc.dgareceptiondessoumissions-abbidreceiving.pwgsc@tpsgc-pwgsc.gc.ca

ou le cas échéant, l'adresse de courriel indiquée dans la DOC.

- ii. TPSGC, bureaux régionaux : La seule adresse de courriel acceptable avec Connexion postel pour transmettre une réponse aux DOC établies par les bureaux régionaux de TPSGC est indiquée dans la DOC.
- b. Pour transmettre une offre à l'aide du service Connexion postel, l'offrant doit :
 - i. envoyer directement son offre uniquement à l'Unité de réception des soumissions de TPSGC précisée à l'aide de sa propre licence d'utilisateur du service Connexion postel en vigueur entre son entreprise et la Société canadienne des postes; ou
 - ii. envoyer dès que possible et, dans tous les cas, au moins six jours ouvrables avant la date de clôture de la DOC (afin de garantir une réponse), un courriel qui contient le numéro de la DOC à l'Unité de réception des soumissions de TPSGC précisée pour demander d'ouvrir une conversation Connexion postel. Les demandes d'ouverture de conversation Connexion postel reçues après cette date pourraient rester sans réponse.
 - c. Si l'offrant envoie un courriel demandant le service Connexion postel à l'Unité de réception des soumissions précisée dans la DOC, un agent de l'Unité de réception des soumissions entamera alors la conversation Connexion postel. La conversation du service Connexion postel créera une notification par courriel de la Société canadienne des postes invitant l'offrant à accéder au message dans la conversation, et l'offrant devra prendre les mesures nécessaires pour répondre. L'offrant pourra transmettre son offre en réponse à la notification à n'importe quel moment avant la date et l'heure de clôture de la DOC.
 - d. Si l'offrant utilise sa licence d'entreprise en vigueur pour envoyer son offre, il doit maintenir la conversation Connexion postel ouverte jusqu'à au moins 30 jours ouvrables après la date et l'heure de clôture de la DOC.
 - e. Le numéro de la DOC devrait être indiqué dans le champ réservé à la description dans toutes les transmissions électroniques.
 - f. Il est important de savoir qu'il faut avoir une adresse postale canadienne pour utiliser le service Connexion postel. Si l'offrant n'en a pas, il peut utiliser l'adresse de l'Unité de réception des soumissions indiquée dans la DOC pour s'inscrire au service Connexion postel.

-
- g. Dans le cas des transmissions par le service Connexion postal, le Canada ne pourra pas être tenu responsable de tout retard ou panne touchant la transmission ou la réception des offres. Entre autres, le Canada n'assumera aucune responsabilité pour ce qui suit :
- i. réception d'une offre brouillée, corrompue ou incomplète;
 - ii. disponibilité ou état du service Connexion postal;
 - iii. incompatibilité entre le matériel utilisé pour l'envoi et celui utilisé pour la réception;
 - iv. retard dans la transmission ou la réception de l'offre;
 - v. défaut de la part de l'offrant de bien indiquer l'offre;
 - vi. illisibilité de l'offre;
 - vii. sécurité des données incluses dans l'offre;
 - viii. incapacité de créer une conversation électronique par le service Connexion postal.
- h. L'Unité de réception des soumissions enverra un accusé de réception des documents de l'offre au moyen de la conversation Connexion postal, peu importe si la conversation a été initiée par le fournisseur à l'aide de sa propre licence ou par l'Unité de réception des soumissions. Cet accusé de réception ne confirmera que la réception des documents de l'offre et ne confirmera pas si les pièces jointes peuvent être ouvertes ou si le contenu est lisible.
- i. Les offrants doivent veiller à utiliser la bonne adresse courriel pour l'Unité de réception des soumissions lorsqu'ils amorcent une conversation dans Connexion postal ou communiquent avec l'Unité de réception des soumissions et ne doivent pas se fier à l'exactitude d'un copié-collé de l'adresse courriel dans le système Connexion postal.
- j. Une offre transmise par le service Connexion postal constitue l'offre officielle de l'offrant et doit être conforme à l'article 05.

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans [le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

Le document [2006](#) (2018-05-22) Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document [2006](#), Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours
Insérer : 120 jours

2.1.1 Clauses du *Guide des CCUA*

B1000T (2014-06-26) Condition du matériel - soumission

2.2 Présentation des offres

Les offres doivent être présentées uniquement à l'Unité de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date et à l'heure indiquées à la page 1 de la DOC. Les offrants doivent acheminer leur offre à l'endroit suivant :

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0142-20X002/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0142-20X002

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
STN-8-41079

Id de l'acheteur - Buyer ID
STN205
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Services publics et Approvisionnement Canada
Direction générale d'approvisionnement
101, 22^e Rue est, pièce 110
Saskatoon, Saskatchewan
S7K 0E1

ROReceptionSoumissions.WRBidReceiving@tpsgc-pwgsc.gc.ca *Aucune soumission ou offre transmise directement à cette adresse de courriel ne sera acceptée. Le présent courriel vise simplement à ouvrir une conversation Connexion postel, conformément aux instructions uniformisées.

Télécopieur : (306)-975-5397

Remarque : Les offres ne seront pas acceptées si elles sont envoyées directement à cette adresse de courriel. Cette adresse de courriel doit être utilisée pour ouvrir une conversation Connexion postel, tel qu'indiqué dans les instructions uniformisées [2006](#), ou pour envoyer des offres au moyen d'un message Connexion postel si l'offrant utilise sa propre licence d'utilisateur du service Connexion postel.

2.3 Demandes de renseignements – demande d'offres à commandes

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins cinq (5) jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les offrants.

2.4 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur Alberta et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

3.1 Instructions pour la préparation des offres

- Si l'offrant choisit d'envoyer son offre par voie électronique, le Canada exige de sa part qu'il respecte l'article 08 des instructions uniformisées 2006. Le système Connexion postel a une limite de 1 Go par message individuel affiché et de 20 Go par conversation. La soumission doit être présentée en sections distinctes comme suit :

Section I : Offre technique
Section II : Offre financière
Section III : Attestations

- Si l'offrant choisit de transmettre son offre sur papier, le Canada demande que l'offre soit présentée en sections distinctes, comme suit :

Section I : Offre technique (Une copie papier)
Section II : Offre financière (Une copie papier)
Section III : Attestations (Une copie papier)

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique et de la copie papier, le libellé de la copie papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

- Si l'offrant fournit simultanément plusieurs copies de son offre à l'aide de méthodes de livraison acceptables, et en cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postel et celui de la copie papier, le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postel aura préséance sur le libellé des autres copies.

Les prix doivent figurer dans l'offre financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.

Le Canada demande que les offrants suivent les instructions de présentation décrites ci-dessous pour préparer leur offre en format papier :

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la DOC.

En avril 2006, le Canada a adopté une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour tenir compte des facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement : la [Politique d'achats écologiques](https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32573) (<https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32573>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les offrants doivent :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées;
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc plutôt qu'en couleur, recto verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ou reliure à anneaux.

Section I : Offre technique

Dans leur offre technique, les offrants devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0142-20X002/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0142-20X002

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
STN-8-41079

Id de l'acheteur - Buyer ID
STN205
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Section II : Offre financière

Les offrants doivent présenter leur offre financière en conformité avec l'annexe B, Base de paiement.

3.1.1 Paiement électronique de factures - offre

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « D » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « D » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.1.2 Fluctuation du taux de change

C3011T (2013-11-06), Fluctuation du taux de change

Section III: Attestations

Les offrants doivent présenter les attestations et les renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada et de la BATUS du MDN évaluera les offres.
- c) L'équipe d'évaluation devra d'abord déterminer si deux offres ou plus sont accompagnées d'une attestation valide de contenu canadien. Si c'est le cas, seulement les offres accompagnées d'une attestation valide seront évaluées selon le processus d'évaluation, sinon toutes les offres reçues seront évaluées. Si des offres accompagnées d'une attestation valide sont déclarées non recevables, ou sont retirées, et qu'il reste moins de deux offres recevables accompagnées d'une attestation valide, l'équipe poursuivra l'évaluation des offres accompagnées d'une attestation valide. Si toutes les offres accompagnées d'une attestation valide sont déclarées non recevables, ou sont retirées, alors toutes les autres offres reçues seront évaluées.

4.1.1 Évaluation financière

4.1.2.1 Le coût total global de la soumission correspondra à la somme du coût de tous les articles, tel qu'il est indiqué à l'annexe « B » – Base de paiement.

Clause du Guide des CUA [M0220T](#) (2016-01-28), Évaluation du prix

4.2 Méthode de sélection

Une offre doit respecter les exigences de la demande d'offres à commandes pour être déclarée recevable. L'offre recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour l'émission d'une offre à commandes.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les offrants doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'une offre à commandes leur soit émise.

Les attestations que les offrants remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une offre non recevable, aura le droit de mettre de côté une offre à commandes, ou de mettre l'entrepreneur en défaut s'il est établi qu'une attestation de l'offrant est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la période de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat.

Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'offrant. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par le responsable de l'offre à commandes, l'offre sera déclarée non recevable ou entraînera la mise de côté de l'offre à commandes ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec l'offre

Les offrants doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur offre.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les offrants doivent présenter avec leur offre, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web [Intégrité – Formulaire de déclaration](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html>), afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec l'offre mais elles peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, le responsable de l'offre à commandes informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, l'offre sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), l'offrant doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation d'offre

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant, et tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF ») du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4) (<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4>).

Le Canada aura le droit de déclarer une offre non recevable ou de mettre de côté l'offre à commandes, si l'offrant, ou tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, figure dans la liste des «

N° de l'invitation - Solicitation No.
W0142-20X002/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0142-20X002

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
STN-8-41079

Id de l'acheteur - Buyer ID
STN205
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment d'émettre l'offre à commandes ou durant la période de l'offre à commandes.

5.2.3 Attestations additionnelles préalables à l'émission d'une offre à commandes

5.2.3.1 Attestation du contenu canadien

Cet achat est conditionnellement limité aux produits canadiens.

Sous réserve des procédures d'évaluation contenues dans la demande d'offres à commandes, les offrants reconnaissent que seulement les offres accompagnées d'une attestation à l'effet que le ou les produits offerts sont des produits canadiens, tel qu'il est défini dans la clause [A3050T](#), peuvent être considérées.

Le défaut de fournir cette attestation remplie avec l'offre aura pour conséquence que le ou les produits offerts seront traités comme des produits non-canadiens.

L'offrant atteste que :

() le ou les produits offerts sont des produits canadiens tel qu'il est défini au paragraphe 1 de la clause [A3050T](#).

5.2.3.1.1 Clause du *Guide des CCUA* [A3050T](#) (2018-12-06) Définition du contenu canadien

PARTIE 6 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A. OFFRE À COMMANDES

6.1 Offre

6.1.1 L'offrant offre de remplir le besoin conformément au besoin reproduit à l'annexe « A ».

6.2 Exigences relatives à la sécurité

6.2.1 L'offre à commandes ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

[2005](#) (2017-06-21), Conditions générales – offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

6.3.2 Offres à commandes - établissement des rapports

L'offrant doit compiler et tenir à jour des données sur les biens et services qu'il fournit au gouvernement fédéral dans le cadre de contrats découlant de l'offre à commandes. Ces données doivent comprendre tous les achats effectués par le Canada, y compris ceux payés au moyen d'une carte d'achat du Canada.

L'offrant doit fournir ces données conformément aux exigences en matière d'établissement de rapports décrites à l'annexe C. Si certaines données ne sont pas disponibles, la raison doit être indiquée dans le rapport. Si aucun bien ou service n'a été fourni pendant une période donnée, l'offrant doit soumettre un rapport portant la mention « néant ».

Les données doivent être présentées tous les trimestres au responsable de l'offre à commandes.

Voici la répartition des trimestres :

- premier trimestre : du 1 avril au 30 juin
- deuxième trimestre : du 1 juillet au 30 septembre
- troisième trimestre : du 1 octobre au 31 décembre
- quatrième trimestre : du 1 janvier au 31 mars

Les données doivent être présentées au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours civils suivant la fin de la période de référence.

6.4 Durée de l'offre à commandes

6.4.1 Période de l'offre à commandes

Des commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être passées du **2019-07-01** au **2022-03-31**.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0142-20X002/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0142-20X002

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
STN-8-41079

Id de l'acheteur - Buyer ID
STN205
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

6.4.2 Prolongation de l'offre à commandes

Si l'offre à commandes est autorisée pour une utilisation au-delà de la période initiale, l'initiateur offre de prolonger son offre pour une période supplémentaire de trois (3) an (1) ans, dans les mêmes conditions et aux taux ou prix spécifiés dans l'offre à commandes, ou aux taux ou prix ca conformément à la formule indiquée dans l'offre à commandes.

L'offrant sera avisé de la décision d'autoriser l'utilisation de l'offre à commandes pour une période prolongée par le responsable de l'offre à commandes 30 jours avant la date d'expiration de celle-ci. Une révision à l'offre à commandes sera émise par le responsable de l'offre à commandes.

6.5 Responsables

6.5.1 Responsable de l'offre à commandes

Le responsable de l'offre à commandes est :

Nancy Baessler, Spécialiste des achat
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements
Region de l'ouest
110, 101 22nd St East
Saskatoon, SK S7K 0E1
Téléphone : 306 241 2826
Télécopieur : 306 975 5397
Courriel : nancy.baessler@pwgsc-tpsgc.gc.ca

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

6.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour l'offre à commandes est :

Determiner

Le chargé de projet représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre d'une commande subséquent à l'offre à commandes. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat subséquent.

6.5.3 Représentant de l'offrant

Nom : _____

Titre : _____

Organisation : _____

Adresse : _____

Téléphone : ____ - ____ - _____

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0142-20X002/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0142-20X002

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
STN-8-41079

Id de l'acheteur - Buyer ID
STN205
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Télécopieur : ____ - ____ - _____

Courriel : _____

6.6 Utilisateurs désignés

L'utilisateur désigné autorisé à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes est:
Ministère de la Défense nationale.

6.7 Instrument de commande

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateur(s) désigné(s) à l'aide des formulaires PWGSC-TPSGC 942 Commande subséquente à une offre à commandes.

6.8 Limite des commandes subséquentes

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser **40,000.00\$** (taxes applicables incluses).

6.9 Limitation financière

Le coût total, pour le Canada, des commandes subséquentes à l'offre à commandes ne doit pas dépasser le montant de _____ \$, (*taxes applicables exclues*) à moins d'une autorisation écrite du responsable de l'offre à commandes. L'offrant ne doit pas exécuter de travaux ou fournir des services ou des articles sur réception de commandes qui porteraient le coût total, pour le Canada à un montant supérieur au montant indiqué précédemment, sauf si une telle augmentation est autorisée.

L'offrant doit aviser le responsable de l'offre à commandes si cette somme est suffisante dès que 75 p. 100 de ce montant est engagé, ou _____ mois avant l'expiration de l'offre à commandes, selon la première des deux circonstances à se présenter. Toutefois, si à n'importe quel moment, l'offrant juge que ladite limite sera dépassée, il doit en aviser aussitôt le responsable de l'offre à commandes.

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) la commande subséquente à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- b) les articles de l'offre à commandes;
- c) les conditions générales [2005](#) (2017-06-21), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services
- d) les conditions générales [2010A](#) (2018-06-21), Conditions générales – biens (complexité moyenne)
- e) l'Annexe « A », Besoin
- f) l'Annexe « B », Base de paiement
- g) l'offre de l'offrant en date du _____

6.11 Attestations et renseignements supplémentaires

6.11.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'offrant avec son offre ou préalablement à l'émission de l'offre à commandes (OC), ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions d'émission de l'OC et le non-respect constituera un

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0142-20X002/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0142-20X002

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
STN-8-41079

Id de l'acheteur - Buyer ID
STN205
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

manquement de la part de l'offrant. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au-delà de la période de l'OC.

6.12 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur Alberta et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.13 Transition vers une solution d'achats électroniques (SAE)

Pendant la période de l'offre à commandes, le Canada peut effectuer la transition vers une SAE afin de traiter et de gérer de façon plus efficace les commandes subséquentes individuelles pour certains ou pour l'ensemble des biens et des services applicables de l'offre à commandes. Le Canada se réserve le droit, à sa propre discrétion, de rendre l'utilisation de la nouvelle solution d'achats électroniques obligatoire.

Le Canada accepte de fournir à l'offrant un préavis de trois mois afin de lui permettre d'adopter les mesures nécessaires en vue d'intégrer l'offre à la SAE. Le préavis comprendra une trousse d'information détaillée décrivant les exigences, ainsi que les orientations et les appuis pertinents.

Si l'offrant décide de ne pas offrir ses biens et ses services par l'intermédiaire de la Solution d'achats électroniques, l'offre à commandes pourrait être mise de côté par le Canada.

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

1. Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

Aux fins du présent marché, le Canada agit à titre d'AGENT pour l'Unité d'entraînement de l'Armée britannique Suffield, conformément à l'« accord entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord concernant l'entraînement des Forces armées britanniques au Canada » et au « Protocole d'entente entre le ministère de la Défense nationale du Canada et le ministère de la Défense du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord concernant l'entraînement des Forces armées britanniques à la base des Forces canadiennes Suffield (le « PE »). »

2. Clauses et conditions uniformisées

2.1 Conditions générales

[2010A](#) (2018-06-21), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

L'article 16, Intérêt sur les comptes en souffrance, de [2010A](#) (2018-06-21), Conditions générales - biens (complexité moyenne) ne s'applique pas aux paiements faits par carte de crédit.

3. Durée du contrat

3.1 Date de livraison

La livraison doit être complétée conformément à la commande subséquente à l'offre à commandes.

4. Paiement

4.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme précisé(s) dans l'annexe B. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

4.2 Paiement unique

Clause du *Guide des CCUA* [H1000C](#) (2008-05-12), Limite de prix

4.3 Paiement électronique de factures – commande subséquente

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

a. déterminer

5. Instructions pour la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
 - a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

6. Assurances

Clause du *Guide des CCUA* [G1005C](#) (2016-01-28), Assurances

7. Clauses du *Guide des CCUA*

A9041C	Récupération	(2008-05-12)
A9062C	Règlements concernant les emplacements des Forces canadiennes	(2011-05-16)
B1501C	Appareillage électrique	(2018-06-21)
B7500C	Marchandises excédentaires	(2006-06-16)

ANNEXE « A »

ÉNONCÉ DES BESOINS

1. Aux fins du présent marché, le Canada agit à titre d'AGENT pour l'Unité d'entraînement de l'Armée britannique Suffield, conformément à l'« accord entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord concernant l'entraînement des Forces armées britanniques au Canada » et au « Protocole d'entente entre le ministère de la Défense nationale du Canada et le ministère de la Défense du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord concernant l'entraînement des Forces armées britanniques à la base des Forces canadiennes Suffield (le « PE »). »

2. Contexte

Ce service est fourni en appui à l'entraînement de la BATUS à Suffield, lequel est essentiel au déploiement de troupes. Le G4 canadien – Approvisionnement (responsable des acquisitions) assure la coordination des demandes de matériel entre la BATUS et L'entrepreneur. La section du quartier-maître (QM) de la BATUS est responsable de l'établissement du budget, de la fourniture, de la comptabilité, de la rotation et de l'entretien des logements familiaux (LF), par l'intermédiaire du système d'approvisionnement canadien. Les services de logement du QM sont responsables de 190 maisons situées en Alberta, à Ralston, à Medicine Hat, à Calgary et à Cochrane. Les heures normales de travail à la BFC Suffield sont les suivantes : du lundi au jeudi, de 8 h à 16 h, et le vendredi de 8 h à midi. Les bureaux sont fermés le samedi, le dimanche et tous les jours fériés.

3. Objectif

Le but de ce projet est d'établir une convention d'offre à commandes pour la fourniture d'électroménagers pour les logements familiaux de la BATUS, située à la BFC Suffield, du 1^{er} juillet 2019 au 31 mars 2022 inclusivement, avec l'option de prolonger l'offre à commandes de trois (3) périodes d'une durée d'un (1) an chacune.

L'entrepreneur doit fournir les électroménagers énumérés dans le présent document et l'annexe « B » – Base de paiement. L'entrepreneur peut présenter une offre pour n'importe quel tableau des prix ou tous les tableaux.

4. Rappels de produits

- a. Si l'entrepreneur procède au rappel d'un article livré en application du contrat, il doit en aviser immédiatement le MDN pour que la BATUS soit informée des éléments suivants :
 - i. La désignation des articles faisant l'objet du rappel;
 - ii. La raison du rappel de l'article;
 - iii. Le plan de rectification pour le remplacement de l'article.
- b. Si l'entrepreneur est à l'origine du rappel d'un article, il lui incombe de remplacer l'article sans frais pour le MDN dans un délai convenu avec la BATUS.

5. Garantie

Les articles sont exempts de défauts de fabrication, de matériaux et de construction. La période de garantie débute à la date de livraison; la période de garantie est indiquée pour chacun des articles dans les tableaux de spécifications. Si un défaut est décelé, le fabricant réparera ou remplacera l'article défectueux, à sa discrétion, dans les 72 heures, sans frais pour le MDN.

6. Produits à livrer

- a. L'entrepreneur doit fournir la liste des articles livrés avec les numéros de série dans les cinq (5) jours suivant la livraison. Cela permettra au MDN de faire le suivi des périodes de garantie.
- b. L'entrepreneur doit assurer la livraison d'électroménagers, propres, fonctionnels et intacts au Bâtiment 322 de la BFC Suffield durant les heures de travail.
- c. L'entrepreneur doit joindre les manuels des électroménagers à la livraison.
- d. En ce qui concerne les articles qui requièrent un assemblage, L'entrepreneur fournira des directives au client pour les assembler.
- e. Tous les articles doivent être enveloppés dans du plastique pour permettre leur transport ultérieur.
- f. Tous les articles doivent être étiquetés conformément aux exigences fédérales et provisoires en matière d'étiquetage fédéral.
- g. L'entrepreneur doit fournir des électroménagers qui soient réparables.
- h. L'entrepreneur doit fournir des électroménagers conformes à la *Loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation* (L.C. 2010, ch. 21)

7. Acceptation

Les factures ne seront traitées qu'une fois que l'autorité technique sera satisfaite que tous les articles livrés sont conformes aux spécifications indiquées dans les tableaux. Cette décision reposera sur une inspection que réalisera le personnel technique de la BATUS et à laquelle l'entrepreneur pourra assister, au besoin.

- a. L'entrepreneur échangera les articles endommagés (si les articles sont jugés non fonctionnels à la réception) pour des articles fonctionnels, dans les 48 heures et sans frais supplémentaires pour le MDN. Les articles manquants seront notés à la réception par le client, et il est attendu que l'entrepreneur livre les articles manquants. La livraison partielle est acceptée lorsque la commande de certains articles est en souffrance.
- b. L'entrepreneur doit fournir des produits de remplacement pour tous les articles refusés, dans les 48 heures et sans frais supplémentaires pour le MDN.

8. Produits du métal

- a. Les articles métalliques fabriqués en tôle, tube ou section carrée d'acier doivent être en bon état de service, avec toutes les pliures et les soudures correctement exécutées.

N° de l'invitation - Solicitation No.

W0142-20X002/A

N° de réf. du client - Client Ref. No.

W0142-20X002

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier

STN-8-41079

Id de l'acheteur - Buyer ID

STN205

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

-
- b. Les soudures doivent être exemptes de déformation, arc d'oxydation, éclaboussure, sous-coupe, trou de soufflage, accumulation excessive ou autre défaut similaire.
 - c. Les articles métalliques doit être exempts de rouille et d'écaillés, et correctement dégraissés et phosphatés avant l'application du dernier fini de surface pour assurer une bonne adhérence de l'émail au four ou de la poudre époxy.
 - d. Le fini de surface doit être exempt d'imperfections.

Spécifications

Tableau A – Électroménagers

N° de l'article	Produits à livrer	Garantie	Manuels
1	Réfrigérateur <ul style="list-style-type: none">De couleur blanc ou argentCapacité totale (en pieds cubes) 18 pieds cubesCapacité du réfrigérateur : min. 13 pieds cubesCapacité du congélateur : 5 pieds cubes (± 1 pied cube)Étagères : min. 4Sans givreDimensions max. : 29 po de profondeur x 65 po de hauteur x 30 po de largeur	Garantie minimale de cinq (5) ans	Manuel inclus
2	Cuisinière à gaz <ul style="list-style-type: none">De couleur blanc ou argentDimensions max. : 30 po de largeur x 45 po de hauteur x 25 po de profondeurBrûleurs à gaz : min. 4Fonction grillType d'allumage : électroniqueCapacité du four : min. 4,8 pieds cubesGrilles du four : min. 2Positions des grilles du four : min. 5Lampe de four	Garantie minimale de cinq (5) ans	Manuel inclus
3	Cuisinière électrique <ul style="list-style-type: none">De couleur blanc ou argentDimensions max. : 30 po de largeur x 45 po de hauteur x 25 po de profondeurIndicateur de surface chaude : ouiBrûleurs électriques : min. 4Fonction grillCapacité du four : min. 4,8 pieds cubesGrilles du four : min. 2Positions des grilles du four : min. 5Lampe de four	Garantie minimale de cinq (5) ans	Manuel inclus
4	Four à micro-ondes <ul style="list-style-type: none">De couleur blanc, noir ou acier inoxydableCapacité : min. 1,3 pied cube	Garantie de trois (3) ans	Manuel inclus

	<ul style="list-style-type: none"> Niveaux de puissances réglables électroniques Au moins 10 niveaux de puissance Puissance minimale requise : 1 100 W Puissance : min. 1 100W Plateau tournant en verre d'au moins 12,4 de diam. Ventilation latérale Dimensions max. : 15,5 po de profondeur x 11,5 po de hauteur x 20,5 po de largeur 		
5	Laveuse <ul style="list-style-type: none"> De couleur blanc ou argent Chargement frontal Capacité min. : 5,2 pieds cubes (± 0,5 pied cube) Électrique 120 V/240 60 Hz Certification ENERGY STAR Efficacité élevée. Dim. max. : 30 po de largeur x 26 po de profondeur x 43 po de hauteur Tuyaux d'eau chaude et d'eau froide compris 	Garantie minimale de cinq (5) ans	Manuel inclus
6	Sécheuse <ul style="list-style-type: none"> De couleur blanc ou argent Électrique Capacité min. : 7,7 pieds cubes (± 0,5 pied cube) Chargement frontal 120/240 V, 60 Hz Dim. max. : 30 po de largeur x 26 po de profondeur x 43 po de hauteur Signal de fin de cycle Filtre à charpie amovible facile d'accès Une (1) sortie de ventilation à l'arrière Comprend conduits souples et deux pinces 	Garantie minimale de cinq (5) ans	Manuel inclus
7	Laveuse robuste <ul style="list-style-type: none"> Chargement par le haut Capacité : min. 7 pieds cubes Panier de lavage en acier inoxydable Chargement par le haut Tuyaux de remplissage d'eau de qualité commerciale avec raccords en laiton Vitesse d'essorage rapide 	Garantie minimale de cinq (5) ans	Manuel inclus

	<ul style="list-style-type: none"> • Niveaux d'eau automatiques • Réglages automatiques de la température • Lavage à eau froide, eau tiède et à eau chaude • Cycle des couleurs • Agitateur spiral à double action • Électrique • Tuyaux d'eau chaude et d'eau froide compris 		
8	<p>Sécheuse robuste</p> <ul style="list-style-type: none"> • Capacité : 7 pieds cubes • Capacité d'utilisation à des fins commerciales • Au moins 3 cycles différents • Au moins 3 réglages de la chaleur • Commande de séchage automatique • Filtre à charpie amovible facile d'accès • Alimentation au gaz • Comprend conduits souples et deux pinces 	Garantie minimale de cinq (5) ans	Manuel inclus
9	<p>Aspirateur</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vertical • Tête d'aspirateur réglable • Suceur plat flexible, accessoire combiné et accessoire pour escaliers • Sans sac • Puissance : min. 230 W • Cordon d'alim. : plus de 10 m • Poids max. : 8,2 kg 	Garantie minimale de cinq (5) ans	Manuel inclus
10	<p>Congélateur horizontal</p> <ul style="list-style-type: none"> • De couleur blanc ou argent • Congélateur horizontal • Thermostat réglable • 8,8 pieds cubes (± 0,5 pied cube) • 41 po de largeur x 22 po de hauteur x 34 po de profondeur 	Garantie minimale de cinq (5) ans	Manuel inclus

ANNEXE B

BASE DE PAIEMENT

- 1) Il est interdit d'effectuer des changements au tableau des prix.
- 2) Les taxes applicables doivent être exclues des prix indiqués dans le tableau.
- 3) Les taxes applicables seront ajoutées en tant qu'éléments distincts sur toutes les factures.

Prévisions

- a. *Les quantités prévues inscrites ci-dessous sont fournies à des fins d'évaluation seulement et ne feront pas partie de l'offre à commandes subséquente. L'utilisation réelle pourrait être différente des quantités indiquées.*

N° de l'article	Produits à livrer	2019-2020	2020-2021	2021-2022
1	Réfrigérateur	2	12	10
2	Cuisinière à gaz	2	12	10
3	Cuisinière à gaz	2	4	2
4	Four à micro-ondes	10	18	6
5	Laveuse	4	4	4
6	Sécheuse	0	0	4
7	Laveuse robuste	4	4	4
8	Sécheuse robuste	4	4	4
9	Aspirateur	12	10	14
10	Congélateur	2	4	4

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0142-20X002/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0142-20X002

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
STN-8-41079

Id de l'acheteur - Buyer ID
STN205
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

N° de l'article	Produits à livrer	Prix – Année 1	Délai de livraison	Prix – Année 2	Prix – Année 3	Prix – Année 4
1	Réfrigérateur					
2	Cuisinière à gaz					
3	Cuisinière à gaz					
4	Four à micro-ondes					
5	Laveuse					
6	Sécheuse					
7	Laveuse robuste					
8	Sécheuse robuste					
9	Aspirateur					
10	Congélateur					
	Total de tous les postes	_____ \$	S.O.	_____ \$	_____ \$	_____ \$

Prix évalué : Total du prix offert (période d'offre à commandes plus années d'option) : _____ \$

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0142-20X002/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0142-20X002

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
STN-8-41079

Id de l'acheteur - Buyer ID
STN205
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « C »

RAPPORT D'UTILISATION DE L'OFFRE à COMMANDES

Faire parvenir à: Nancy Baessler

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Télécopieur: 306-975-5397
Courriel: WST-PA-CAL@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Calendrier des rapports trimestriels d'utilisation:

Premier trimestre: du 1^{er} avril au 30 juin.

Deuxième trimestre: du 1^{er} juillet au 30 septembre.

Troisième trimestre: du 1^{er} octobre au 31 décembre.

Quatrième trimestre: du 1^{er} janvier au 31 mars.

RAPPORT SUR LE NOMBRE D'AFFAIRES CONCLUES AVEC LES MINISTÈRES OU ORGANISMES DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

FOURNISSEUR:

N° DE L'OFFRE À COMMANDES W0142-20X002

MINISTÈRE OU ORGANISME:

Période de référence

Élément n°	Description de la commande	Valeur de la commande	TPS/TVH
A) Valeur totale en dollars des commandes pour la période de référence:			
B) Commandes totales accumulées à ce jour:			
(A+B) Commandes totales accumulées:			

AUCUN RAPPORT: Nous n'avons pas conclu d'affaires avec le gouvernement du Canada pour cette période []

PRÉSENTÉ PAR:

Nom:

Numéro de téléphone:

SIGNATURE: _____ DATE: _____

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0142-20X002/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0142-20X002

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
STN-8-41079

Id de l'acheteur - Buyer ID
STN205
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « D » de la PARTIE 3 de la DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES

INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

L'offrant accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- Carte d'achat VISA ;
- Carte d'achat MasterCard ;
- Dépôt direct (national et international) ;
- Échange de données informatisées (EDI) ;
- Virement télégraphique (international seulement) ;
- Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)